



# Livret d'accueil des bénévoles

Bienvenue !

Le présent document vous est remis par l'ADEAR de Haute-Garonne parce que vous avez accepté de relever le défi d'une adhésion, d'un engagement associatif.

Cette boîte à outils devrait vous aider à mieux connaître l'association et comprendre comment elle est organisée.

**Contact**

ADEAR 31

21 rue de la République 31270 Frouzins

06 42 29 82 06

adear31@fadear.org



# Table des matières

1. Notre histoire et nos valeurs.....	3
2. Gouvernance et fonctionnement interne .....	6
3. Notre activité .....	8
4. Nos partenaires .....	9
5. Devenir bénévole : comment faire ?.....	10
6. Quelques documents utiles.....	14

# 1. Notre histoire et nos valeurs

## >> Historique de la création des ADEAR

En 1984, la Fadear est créée par des paysan·ne·s.

Son objectif est d'abord de « **proposer un modèle agricole permettant à des paysans nombreux de vivre décemment de leur travail** ». La FADEAR devient ensuite un organisme de formation pour la Confédération Paysanne.



Tandis que la Conf' est mobilisée sur des actions en réponse directe aux actualités agricoles, **la Fadear fédère des ADEAR dans plusieurs départements pour prendre en charge les problématiques paysannes** ayant cours sur le long terme et touchant à des domaines transversaux. Dès 1998 des groupes de travail de la Fadear, publient une Charte de l'Agriculture Paysanne qui propose « **une démarche de progrès** » pour l'agriculture.

## >> Quelques chiffres sur l'agriculture en Haute-Garonne

En Haute-Garonne, il y a près de 6000 agriculteur·ice·s, soit environ 10% de l'effectif d'Occitanie. Plus de la moitié ont plus de 55 ans et devraient partir à la retraite d'ici les 10 prochaines années. En 2018, on recense 400 départs à la retraite. Et le taux de renouvellement est de 50%, c'est-à-dire qu'un·e agriculteur·ice sur deux n'est pas remplacé·e. Ce taux a tendance à baisser en fil des années. Aujourd'hui à l'accompagnement à l'installation et la transmission agricole est une urgence.

## >> De la nécessité de créer une ADEAR en Haute Garonne

Malgré l'ancienneté de la FADEAR, ce n'est qu'en 2017 que le département de Haute-Garonne voit naître son ADEAR. L'ADEAR 31 répond alors à plusieurs besoins :

- **Accompagner des porteur·euse·s de projet agricole vers des installations pérennes** ; le but étant de garder des campagnes vivantes et de développer une agriculture à taille humaine (en accord avec l'agriculture paysanne).
- Certain·e·s d'entre nous, déjà installé·e·s, voulaient améliorer leurs pratiques, développer leur autonomie, se diversifier ou juste échanger ; l'ADEAR **apporte un réseau de conseil, d'entraide mais aussi permet de mettre en place des formations nécessaires à ces évolutions.**
- Enfin, l'ADEAR est née d'un besoin de trouver un cadre où les paysan·ne·s et les citoyen·ne·s peuvent **échanger, s'informer et bien sûr s'engager** pour un type d'agriculture ayant du sens pour eux et auquel ils croient.

En mars 2017, nous avons ainsi créé une ADEAR à 6 paysan·ne·s installé·e·s ou en devenir, avec le soutien de la Conf<sup>o</sup> 31.

Pour l'ADEAR 31, tout le monde est concerné et se doit d'être actif pour qu'un changement de l'alimentation et de son mode de production soit possible. Pour un modèle plus en harmonie avec la nature, plus respectueux des producteur·ice·s, et bien sûr des consommateurs.



**A nos yeux il n'y a pas de paysage sans paysannerie !**

## >> L'Agriculture Paysanne et ses 10 principes

**Principe 1** : Répartir les volumes de production afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au métier et d'en vivre.

**Principe 2** : Être solidaire des paysan·ne·s des autres régions d'Europe et du monde.

**Principe 3** : Respecter la nature.

**Principe 4** : Valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares.

**Principe 5** : Rechercher la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles.

**Principe 6** : Assurer la bonne qualité gustative et sanitaire des produits.

**Principe 7** : Viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations.

**Principe 8** : Rechercher les partenariats avec d'autres acteurs du monde rural.

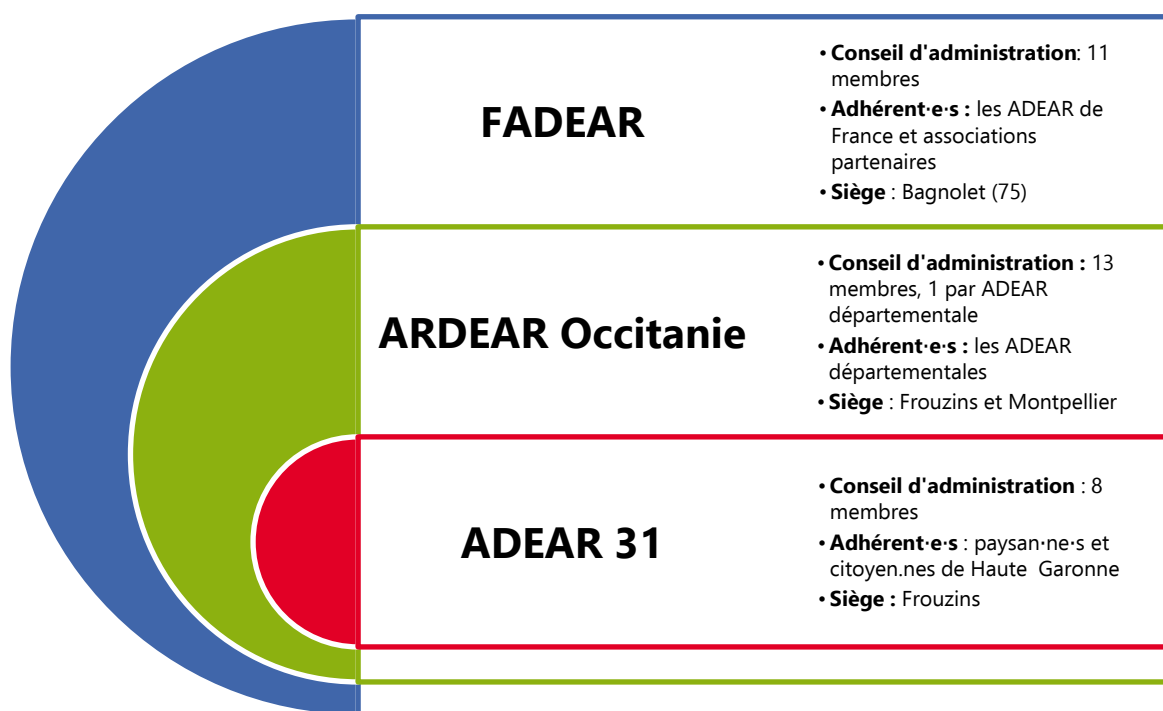
**Principe 9** : Maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées.

**Principe 10** : Raisonner toujours à long terme et de manière globale



## 2. Gouvernance et fonctionnement interne

### >> Un fonctionnement en réseau



### >> Notre organisation interne

**L'ASSEMBLEE GENERALE** se réunit au moins une fois par an. Les adhérent.es élisent chaque année paysan.ne et citoyen.ne.s pour les représenter au sein du conseil d'administration. Ils discutent et décident des **orientations de l'association** et valident les actions du conseil d'administration sur l'année écoulée.

L'assemblée générale élit des paysan·ne·s et citoyen·ne·s pour une durée de 3 ans renouvelable deux fois, au **CONSEIL D'ADMINISTRATION**. Ils se réunissent tous les 3 mois pour définir et conduire les missions, actions et projets de l'association tout au long de l'année. Pour ces prises de choix en interne, **il est souhaitable qu'un maximum d'adhérent·e·s trouve le moyen de donner du contenu au CA en exprimant leurs besoins, leurs envies, leurs interrogations, etc.**

**Le conseil d'administration élu en 2019**

**Lola Kirchner**, coprésidente, projet d'installation en PPAM et intermittente du spectacle à Anan

**Matthieu Poidevin**, coprésident, chèvres laitières, transformation fromagère à Cierp Gaud

**Stephen Chong Shin Sen**, secrétaire, projet d'installation en PPAM à Seysses

**Jonathan Kirchner**, trésorier, brebis viande système transhumant et vente directe à Fontenilles

**Marie-Paule Sirgan**, membre fondateur, maraîchère Longages

**Lionel Ferrer**, membre fondateur, vaches laitières à Boulogne sur Gesse

**Romain Barboteau**, brebis viande, système transhumant et vente directe à Anan

**Louise De Battista**, administratrice, salariée à l'ARDEAR Occitanie

En 2019, l'ADEAR 31 compte 40 adhérent·e·s à travers le département et au-delà.

**>> Les rendez-vous de l'année**

**Assemblée générale** : 1 fois par an

**Conseils d'administration** : 1 fois par mois

**Accueils collectifs** : 1 fois par mois

**Cafés paysans** : 1 fois par mois

**Visites paysannes** : 1 fois par mois

**Congrès de la Confédération paysanne nationale** : tous les deux ans

**+ les évènements que vous voudrez lancer !**





Durant la vie de l'exploitation, nous apportons un soutien à travers des formations dont **les thématiques émanent des besoins des paysan·ne·s.**

Nous organisons aussi des **évènements** pour ne pas rester seul sur sa ferme et dans sa pratique. Nous souhaitons ainsi favoriser le partage et la rencontre dans le milieu paysan, mais aussi avec les citoyen·ne·s.

Ensuite, quand l'heure de la **retraite** approche nous accompagnons les paysan·ne·s afin qu'ils vivent au mieux **la transmission de leurs fermes.** Il s'agit alors de donner à ces lieux de **nouvelles vies** faite de projets porté par de nouvelle(s) personne(s).

Pas toujours évident de voir son projet de vie réapproprié par d'autres ; et en même temps, que souhaiter de mieux !?

Nous sommes donc là pour accompagner toute personne qui souhaite mettre un pied dans le milieu agricole, ou qui y a déjà les deux bottes bien campées !

## 4. Nos partenaires

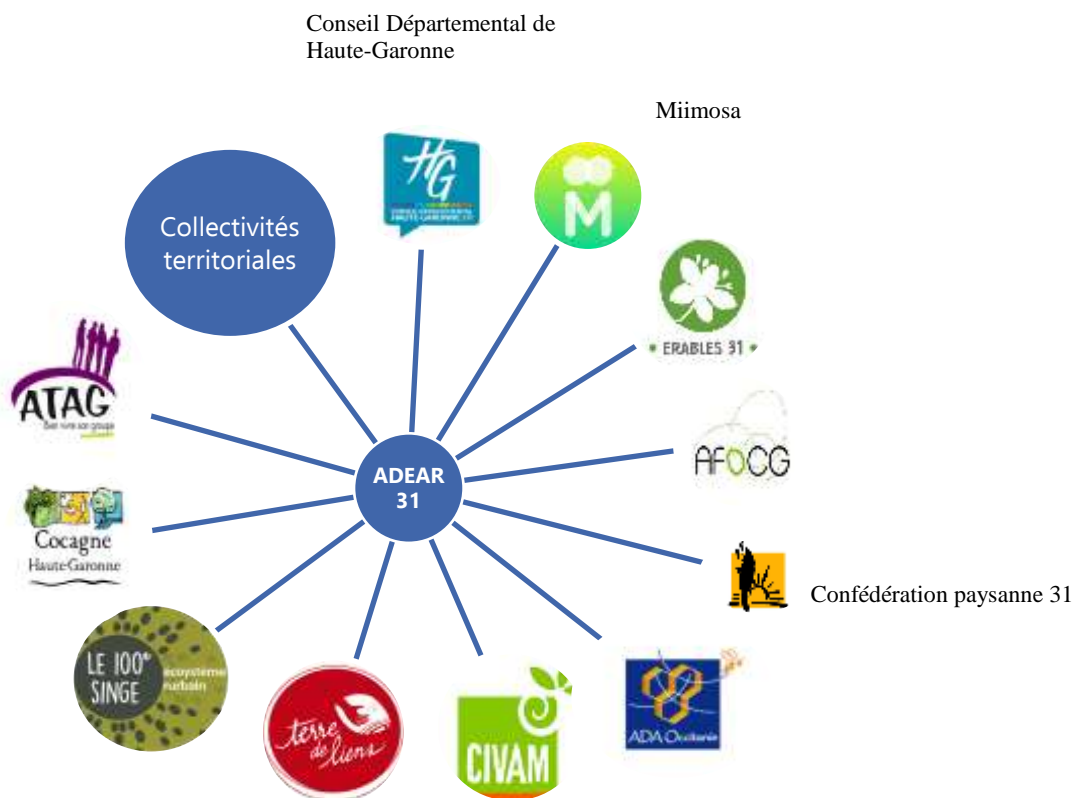


**InPACT** est une plateforme associative issue du rapprochement de réseaux associatifs agricole : l'interAFOCG, la FADEAR, le réseau CIVAM, Accueil Paysan, le MRJC, Terre de Liens, l'Atelier Paysan, Nature et Progrès, le MIRAMAP, Solidarité Paysans.

**Nourrir la ville** est un collectif qui rassemble l'ADEAR 31, les Jardins de Cocagne, le CIVAM 31, ERABLES 31, Terre de Liens et le 100<sup>ème</sup> Singe dans l'objectif d'accompagner les collectivités territoriales sur l'installation de maraîchers et l'approvisionnement en bio. L'ADEAR 31 travaille notamment avec plusieurs communautés de communes de Haute Garonne (Muretain, Cagire-Garonne-Salat, etc.).

Miimosa, l'ADA Occitanie, l'ATAG, France Active et France Initiatives sont des groupes qui travaillent également en relation avec l'ADEAR 31.

Voici un aperçu non-exhaustif des principaux partenaires de l'ADEAR 31 :



Il existe pour finir d'autres acteurs du monde agricole, avec lesquels l'ADEAR peut collaborer plus ponctuellement ou qui remplissent des missions complémentaires : les chambres d'agriculture, les SAFER, les CUMA, la MSA, les DDT, les syndicats agricoles, etc.

# 5. Devenir bénévole : comment faire ?

Certaines missions peuvent être assurées par des équipes bénévoles :

- Visite paysanne
- Communication
- Participation aux accueils collectifs installation / transmission
- Organiser des évènements festifs (débat, projections, apéro, etc)
- Tenir le stand de l'ADEAR 31 (foires bio, festivals, etc.)
- Recherche de financements

Vous êtes volontaire pour vous investir dans l'une de ces missions ?

Faites-le nous savoir par un mail portant l'objet [Bénévole].

Des **fiches mission** détaillées vous seront fournies par les référent.e.s qui vous accompagneront dans votre participation.

## **Un dernier mot**

L'ADEAR 31 est un outil collectif à disposition de celles et ceux qui veulent œuvrer pour le renouvellement de la paysannerie en Haute-Garonne. Il appartient à chacun·e de s'en servir pour faire valoir ses revendications, ses interrogations, la particularité de son projet agricole.

Nous considérons que toute personne motivée est compétente pour participer à ce projet commun. Distribuer des tracts, tenir le stand de l'association sur une foire, organiser une visite de ferme ou la recevoir, etc. sont déjà des actions significatives. Tout le monde a quelque chose à apporter, plus nous serons à nous investir, plus nous pourrons aisément déployer notre champ d'action.

**Nous comptons sur vous !**



# Espace remue-méninges

Prise de notes



## 6. Quelques documents utiles

### >> Sigles – Acronymes utilisés dans le monde agricole

ADEAR	Association pour le développement de l'emploi agricole et rural
AMAP	Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
BPREA	Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole
BSE	Bilan sanitaire d'élevage
CDOA	Commission départementale d'orientation agricole
CDPENAF	Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers
CFPPA	Centre de formation professionnelle et de promotion agricole
CUMA	Coopérative d'utilisation du matériel agricole
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRIRE	Direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement
FNAB	Fédération nationale de l'agriculture biologique
FNCIVAM	Fédération Nationale des Centres d'Initiative et de Valorisation de l'Agriculture et du Milieu rural
FNSAFER	Fédération national des Safer (voir SAFER)
GAB	Groupement d'Agriculteurs Biologiques (départemental)
GAEC	Groupement agricole d'exploitation en commun
GFA	Groupement foncier agricole
GIE	Groupement d'intérêt économique
INRA	Institut national de la recherche agronomique
MSA	Mutualité sociale agricole
PAC	Politique agricole commune
PPP	Plan de professionnalisation personnalisé
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAU	Superficie agricole utilisée (ou surface agricole utile)
VIVEA	Fonds formation des actifs non-salariés agricoles



## >> Bulletin d'adhésion

---

*Coupon à renvoyer à l'ADEAR avec le chèque d'adhésion*

• **ADHESION à l'ADEAR 31 pour l'année .....** : 20 euros (prix indicatif)

• **DON à l'ADEAR 31:**

Montant libre : ..... €

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal et commune :** .....

**Tél fixe et port :** ..... **Mail :** .....@.....

**Statut :**  Chef exploitation  Retraité  Cotisant solidaire  Porteur de projet  Autre – sympathisant

*Je souhaite recevoir les lettres d'infos de l'ADEAR 31*

**Chèque à l'ordre de ADEAR 31, à renvoyer : 21 rue de la République, 31270 Frouzins**

Tél : 06 42 29 82 06 - [adear31@fadear.org](mailto:adear31@fadear.org)

---